

Le rémouleur

Autor(en): **Barancy, Jean**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **30 (1892)**

Heft 21

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-192963>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

mesures de protection. Les ingénieurs, les voyers, les forestiers étudièrent sans retard les moyens d'éviter la catastrophe. Mais il faut du temps pour exécuter les projets dressés, et, avant qu'ils aient produit leur effet, il est à craindre qu'une partie du village soit engloutie.

Le 18 octobre, puis enfin le 15 décembre, les laves se succèdent; les rues du village ne sont plus qu'un torrent, une maison s'effondre et les habitants sont obligés de s'expatrier. Grâce à l'arrivée de neige et des gelées, un moment de répit est survenu. Mais la débâcle du printemps est imminente et l'on peut redouter qu'elle ne vienne augmenter les désastres qui ont accablé cette malheureuse commune.

Madame de Charrière et la question sociale.

Il s'agit ici de M^{me} de Charrière, qui habitait Collombier, au canton de Neuchâtel, et publia, vers la fin du siècle dernier, les *Lettres écrites de Lausanne*, dont *Caliste* forme la deuxième partie. Ces lettres qui reproduisent la vie sociale d'une ville romande au XVIII^e siècle, eurent un très grand succès littéraire, à Lausanne tout particulièrement, où M^{me} de Charrière avait fait divers séjours et où elle avait pu étudier nos mœurs. Car c'est en traçant pour quelques amis des esquisses de la vie de Collombier et de Lausanne, qu'elle imagina, plus tard, de leur donner un corps et de les publier sous la forme de romans épistolaires.

Mais ce qui est à remarquer chez cette femme appartenant à une ancienne et noble famille de Hollande, ce sont ses opinions sur l'état social d'alors. Née dans l'aristocratie, nous dit M. Eugène Secretan, personne n'eut jamais un sentiment plus vif de l'égalité. Benjamin Constant lui reprochait de n'être pas démocrate, et pourtant elle jugeait avec hardiesse que le tiers état n'était pas plus le peuple que la noblesse la nation; et on trouve dans ses écrits des visées de transformation sociale qui dépasseraient le programme de 1789 et même celui de 1792.

« Délaissant le clinquant et les futilités exotiques de la belle société, nous dit M. Rey, dans ses *Rives du Léman*, M^{me} de Charrière pénétra dans l'intérieur des familles, en dépeignant les drames secrets, les joies, les douleurs. Par moments, elle touchait aux questions sociales avec une grande liberté. Elle s'intéressa au sort commun du peuple, critiqua les règlements vexatoires, les entraves fiscales, la tyrannie des villes sur les villages, l'abrutissement auquel cette oppression poussait le cultivateur. » La société, telle qu'on nous l'a faite, repose, dit-elle, sur un mons-

trueux égoïsme; elle est tout en faveur du riche et du privilégié oisif; le travail et la misère vont de compagnie. Ce qu'on célèbre sous le nom de charité, n'est qu'une vertu myope, un palliatif tardif et insuffisant; mieux vaudrait prévenir la misère et pourvoir aux nécessités de tous par une répartition équitable des biens. Les gouvernements n'auraient pas alors besoin de tant de moyens répressifs. »

Si nous reproduisons ces quelques détails qui nous tombent par hasard sous la main, c'est que les idées de M^{me} de Charrière, l'une des étoiles qui brillèrent d'un vif éclat à l'aurore de notre littérature romande, nous paraissent fort curieuses en ce qui concerne la question sociale tant discutée aujourd'hui. Et comme nous l'avons déjà dit, elles étonnent d'autant plus que l'auteur de *Caliste* sortait d'une des familles les plus aristocratiques de Hollande.

Médailles de bronze trouvées dans un des bahuts du Grand-Pont.

Parmi ces médailles, au nombre de trois, il en est une, sans date, portant ces mots:

Exposition vaudoise des produits de l'industrie. — Prix décerné pour ouvrage distingué.

Il s'agit ici d'une exposition des produits des arts et de l'industrie qui eut lieu à Lausanne en mai 1839, c'est-à-dire l'année même où la construction du Grand-Pont a été commencée.

Cette exposition, faite aux frais de l'Etat et dirigée par des membres de la Société d'utilité publique, fut ouverte le 6 mai, dans la grande salle de l'ancien Casino. Les produits de tous les cantons y furent admis. Les journaux du temps annonçant l'organisation de cette exposition, disaient:

Des médailles d'honneur seront distribuées aux industriels qui auront mérité cette distinction par l'utilité, la modicité du prix et le fini du travail des objets de leur fabrication.

Il y avait des médailles de bronze et des médailles d'argent.

Parmi les industriels qui obtinrent la médaille d'argent, nous remarquons les noms suivants:

Muller, à Vevey, pour un vitrau cintré, en couleur. — Jules Lehmann, à Lausanne, objets de cartonnage, reliure, etc. — F. Lecoultré, au Sentier, rasoirs à sonnette. — Jaccard et fils, à Ste-Croix, limes. — Gendre, Chollet et Cie, à Fribourg, chapeaux de paille. — Baatard, à Lausanne, meubles divers. — Sel Heer, à Lausanne, lampes à pression d'air, cabarets peints, cafetières à l'esprit-de-vin et fournitures militaires. — Pupunat, à Lausanne, violons et violoncelles. — Preisig, à Lausanne, pour instruments de chirurgie et de coutellerie. — Bonijol, à Genève, appareils magnétiques. — Oberson, à Lausanne, chapeaux de paille. — Frères Siber, à Lausanne, carabi-

nes. — Frères Hællen, à Berne, trompettes, bassons et cornets à piston. — Veyrassat, à Lausanne, pour ébauche d'un buste. — Jacob Siber, à Lausanne, gravures diverses sur métal et sur bois.

Médaille de bronze: Bonjour, à Lausanne, tableaux divers. — Dupraz, à Lausanne, piano carré. — Volmar, à Lausanne, paysages à l'huile. — Spengler, à Lausanne, échantillons lithographiques. — Lecomte, à Lausanne, orfèvrerie. — Cherbuin, à Yverdon, coutellerie. — Reverchon, à Vallorbes, instruments agricoles. — Vannod et Rochat, à Lausanne, armes diverses. — Ortolf, à Lausanne, cheminées en tôle. — Liardet, à Lausanne, fabricant de peignes. — Dubuis, à Lausanne, cordes de chanvre.

Onna fenna que cognâi se n'homo.

On vegnolan dè pè Lavaux que n'étaï pas tant bin, avâi profitâ de cein que lo mândzo passâvè pè lo veladzo po lo criâ et lâi offri trâi verro po lo poâi consurtâ ein mémo teimps. Lè vegnolans sont dâi robusto lurons, kâ n'ia pas! quand faut portâ la lotta amont clliâo dérupoit dè pè Lavaux et que faut maniâi lo cro pè clliâo raveu, âo redou dâo sêlâo, s'agit pas d'étrè on écouéssi et ni d'étrè trâo femelin, faut étrè solido. Mâ on a bio étrè foo que 'na rotse, on pâo tot parâi avâi la crêvena. L'est veré qu'on bon vegnolan que vâo bin soigni son vin, lo dâi agottâ soveint, po vairè iô l'ein est, et ma fâi dè trâo verounâ decoutè lo bossaton cein pâo démangueliounâ lo dedein dè la carcasse.

Don, lo vegnolan que vo dio n'étaï rein tant loustiquo et quand l'eut criâ lo mândzo, lâi fe: « Ne sé pas que dâo diablo y'é; mâ mè cheinto tot mau fotu. N'é pas mon sono coumeint dévânt; ne fé què dè révassi tota la né; mè reveillo à tot momeint; ye cho à grantès gottès et lo matin mon lhi est tot depourent. Porriâ-vo pas mè bailli oquiè po cein fèrè passâ? »

Lo mândzo ve bintout iô la tsatta avâi mau âo pi et lâi fâ:

— Eh bin attiutâdè, se vo volliâi vo gari, ne vo faut rein bâirè après voutron soupâ...

— Oh! se vo plié, monsu lo mândzo, se fe la fenna âo vegnolan, ein lâi copeint lo subliet, se vo plié, ne lâi ditès pas cein et tâtsi dè lâi bailli oquiè d'autro.

— Et porquiè, madame, repond lo mândzo?

— Eh bin, po cein que ne vindrà jamé soupâ dévânt la miné.

LE RÉMOULEUR

par Jean BARANCY.

Il y avait une fois dans le village des Mousseux un vieux bonhomme bien misérable et infirme, qui mendiait chaque jour dans les rues, et qui, le dimanche, pendant les offices, restait adossé près du portail de l'église.

L'église était charmante avec ses murs tapissés de lierre, mais le vieux pauvre ne la

déparait pas. Très droit encore, malgré son grand âge, il semblait, avec sa tête neigeuse et son visage exangue, la statue même de la douleur et, la main tendue aux passants, on l'aurait cru placé sous la protection du saint Cyrille de pierre enfoncé sous le porche, le saint contre lequel il s'appuyait, étendant sur son front ses mains compatissantes.

Une sympathie d'ailleurs semblait les unir : le vieux saint et le vieux pauvre étaient estropiés tous deux : l'un ayant eu à souffrir de la révolution, l'autre de la guerre : au premier il manquait une jambe, au second il manquait un bras...

Les gens du village les entouraient du même respect, et quelques-uns affirmaient qu'ils se parlaient et se comprenaient, quand, à l'heure du crépuscule, à la sortie du salut, la même ombre les enveloppait tous deux. Il y avait aussi dans ce village une vieille demoiselle très riche. Elle habitait le château autour duquel se groupaient, comme au temps féodal, toutes les maisonnettes des paysans.

Mlle de Larodenne vivait avec son petit neveu, Firmin Madel, garçonnet d'une dizaine d'années et fils d'une nièce élevée par elle, qui avait épousé, quoique noble, un notaire de la ville voisine, M^r Madel, ce qui l'avait brouillée à jamais avec sa tante.

Elle mourut trois ans après son mariage, sans réconciliation, et son mari ne lui survécut pas longtemps. Mlle de Larodenne dut alors recueillir l'enfant qui restait seul au monde ; et c'est ainsi qu'il vécut avec cette vieille fille rancunière, entichée de noblesse, s'ennuyant terriblement dans l'ombre lourde de ce château, et enviant au fond de son cœur l'existence libre des petits paysans.

Très souvent, quand M. le curé avait terminé sa leçon d'histoire ou de latin, à l'heure où ils sortaient de l'école, il appuyait sa tête contre les barreaux de la croisée, pour les voir passer et les entendre rire, crier, se quereller dans le chemin tous ensemble, comme un tas d'oiseaux sur une même branche. Et des larmes de regret lui montaient aux yeux, vite refoulées, car la tante n'admettait pas qu'on enviât ces galopins.

Ces galopins ! n'étaient-ils pas mille fois plus heureux que lui ! Est-ce qu'elle croyait, par hasard, que le bonheur devait se trouver pour lui derrière les écussons de l'antique maison, dans ces chambres spacieuses où la voix résonnait comme sous les voûtes d'une église ?

Oh ! quand il serait grand, comme il se dédommagerait de cette captivité !

Certes, le jardin était vaste et lui appartenait ; mais Firmin eût cent fois préféré les chemins broussailleux, les menthes et les lavandes qui croissaient là-bas, dans la profondeur des bois.

La tante ne cédait pas. La rancune survivait encore chez elle, et je n'affirmerais pas que, dans sa manière d'agir envers lui, dans ce despotisme un peu barbare, il n'entrait pas une part de vengeance. Elle songeait à sa nièce et voulait par la force inculquer à l'enfant qu'elle gardait ses propres manières de voir, puisqu'elle avait été impuissante à les transmettre à la mère.

Aimait-elle Firmin ? qu'en sais-je ! mais elle disait souvent au petit, en faisant sonner devant lui pour l'amuser les pièces d'or qu'elle ne savait pas dépenser :

« Tu seras riche ! Tu verras quelle fortune je te laisserai ! »

Et pour augmenter cette fortune considérable, Mlle de Larodenne vivait très retirée, servie par une seule domestique, n'allant pas chez les autres, afin de ne pas recevoir à son tour, économisant, affirmait-on, sur sa nourriture et refusant chaque dimanche l'aumône au vieux mendiant qui lui tendait la main.

Même, une fois que Firmin, en passant, donna une piécette blanche au pauvre homme, elle récrimina tout haut, sans honte, et le malheureux indigné rendit la pièce à l'enfant.

« Allez, allez, mon petit ami, lui dit-il, reprenez-la, ce n'est point ça qui me fera mourir plus tôt. Dieu merci ! il y a encore de bonnes âmes dans le village... Mais, ajouta-t-il, en s'adressant à la vieille fille, n'empêche, demoiselle, que ça vous portera malheur d'être à ce point avaricieuse ! »

Comme elle continuait son chemin faisant la sourde oreille, il éleva la voix et continua :

« Entassez tant et plus, c'est votre droit, demoiselle ! mais laissez grandir l'enfant et vous verrez ! » et il pensa à part lui :

« C'est dommage que le mignon soit entre les mains de cette mégère ; qui sait ce qu'il adviendra de lui ? »

Ce qu'il advint de lui, je vous le dirai.

Je ne veux pas vous raconter sa vie d'enfant. Il ne fut point heureux ; et, prisonnier dans cette demeure seigneuriale, en tête à tête avec la vieille fille revêche et avare, il sentit dans son cœur un désir plus ardent de l'indépendance à mesure que les années se succédèrent ; et, chose bizarre, plus la tante comptait ses écus, plus Firmin avait le désir de dépenser, de gaspiller, de jeter en l'air tout cet or entassé qui ne servait à rien.

S'il avait été à lui, ce trésor dont Mlle de Larodenne redoutait de distraire une parcelle, ah ! s'il avait été à lui, que de largesses il aurait faites ! que de plaisirs il se serait donnés ; et comme il saurait réparer le temps perdu plus tard quand il serait riche à son tour !

Son imagination d'adolescent féconde et ardente ne connaissait plus d'obstacles. Voyageuse au pays des rêves, libre comme l'air, elle montrait aux yeux ravis du jeune homme un avenir exempt de toute peine, et, seule, elle le consolait de ce lourd ennui du présent.

Maintenant les gens du village haussaient les épaules en parlant de lui. Jusqu'alors on avait pensé qu'il saurait bien secouer le joug quand il serait grand ! Mais il atteignait ses dix-huit ans et l'on disait : « Bien sûr elle l'aura rendu idiot ! Est-ce assez malheureux qu'une pareille fortune soit en de telles mains ! »

Mais le bonhomme Jobin, le vieux pauvre à qui Dieu conservait la vie, n'était pas de cet avis.

« Idiot ! disait-il, allons donc ! sain d'esprit aussi bien de corps, vous m'en pouvez croire. Encore qu'il soit docile à la demoiselle et qu'il n'oserait dépenser cinq sous sans permission, ne croyez pas que c'est une bête. C'est bien plutôt un hypocrite ; je l'ai dit dans le temps, il prendra sa revanche et les écus de la tante danseront une jolie danse : vous verrez, vous verrez ! d'autant que s'il est mauvais de laisser trop de liberté à la jeunesse, il est peut-être plus mauvais encore de la tenir en trop grand esclavage, parce que plus tard les instincts et les penchants dominent et qu'on ne

peut guère les dompter. Et puis, ce sera justice qu'il dépense en fêtes l'or que la demoiselle entasse, sans en rien distraire pour les misérables. Et il ajoutait en riant dans sa barbe :

« A quoi donc pense-t-on de se priver de tout pour faire rire les héritiers ? grosse niaise, va ! »
(A suivre).

Louis XIV et les Suisses protestants aux Invalides.

J'avais cru jusqu'à ce jour que tous les officiers et soldats au service de France pouvaient, sans aucune distinction, être reçus à l'Hôtel des Invalides. J'étais dans une profonde erreur. Un édit de Louis XIV, en date du 17 janvier 1710, que j'ai sous les yeux, me prouve le contraire.

Chacun sait que c'est à ce monarque que l'on doit cette bienfaisante et patriotique institution. Sous son règne, les officiers et soldats français et ceux des troupes suisses qui étaient à son service, et professant la religion catholique, pouvaient seuls, paraît-il, être admis dans l'hôtel.

La religion, chose capitale, comme toujours, aux yeux de Louis XIV, était donc la condition *sine qua non* d'entrée dans cet établissement.

Or, bon nombre d'officiers et soldats suisses au service du roi professaient la religion protestante et se trouvaient par ce fait privés de la jouissance, de l'entretien, des soins et soulagements que recevaient dans l'hôtel et pendant leur vie, leurs frères d'armes blessés ou mutilés dans les combats.

Mais Louis XIV, en roi sage et très chrétien, comprit qu'il y avait là une grave injustice. Il ne voulait pas attirer sur lui les foudres du clergé en autorisant l'entrée des Invalides aux officiers et soldats suisses protestants ; mais il voulut néanmoins se montrer impartial et tolérant.

« Sa Majesté, est-il dit dans l'édit » de 1710, ne voulant pas que les dits » officiers et soldats de la nation suisse » qui font profession de la religion protestante, demeurent, à cause de leur » religion, entièrement privez du soulagement qu'Elle a eu l'intention par » l'Etablissement du dit Hostel Royal » des Invalides, il soit pris et fait fond » chaque année, à commencer du 1^{er} janvier de la présente année 1710, d'une » somme de 6000 livres pour leur être » partagée. »

Cettesommedevait, selon le même édit, être distribuée comme suit : 5000 livres en 100 pensions de 50 livres chacune, à délivrer à 100 soldats, et 1000 livres en 10 pensions de 100 livres chacune, à délivrer à 10 officiers.

Les officiers et soldats qui prétendaient, soit par l'ancienneté de leurs services, soit par leurs blessures, avoir